

ANNEXE

BILAN DE LA CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES BILAN DE L'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION MINEURE DU REGLEMENT DE LA ZPPAUP DE PARNE-SUR-ROC

Préalablement à l'enquête publique, le dossier a été notifié aux Personnes Publiques Associées le 24 janvier 2019.

Observations des Personnes Publiques Associées (PPA)

Par courrier en date du 4 février 2019, la Chambre d'agriculture de la Mayenne précise que le dossier de modification mineure du règlement de la ZPPAUP de Parné-sur-Roc n'appelle aucune observation.

Par retour de courrier en date du 24 janvier 2019, le service mobilités de Laval Agglomération précise que le dossier de modification mineure du règlement de la ZPPAUP de Parné-sur-Roc n'appelle aucune observation.

Par courrier en date du 25 février 2019, la DGA services urbains et infrastructures de Laval Agglomération précise que le dossier de modification mineure du règlement de la ZPPAUP de Parné-sur-Roc n'appelle aucune observation.

Par courriel en date du 26 février 2019, le Conseil départemental de la Mayenne précise que le dossier de modification mineure du règlement de la ZPPAUP de Parné-sur-Roc n'appelle aucune observation.

Déroulement de la procédure et bilan de l'enquête publique

L'ensemble des éléments du projet de modification mineure du règlement de la ZPPAUP de Parné-sur-Roc a été soumis à enquête publique. L'enquête publique a été prescrite par arrêté n°079/2019 du Président de Laval Agglomération en date du 12 février 2019 et s'est déroulée du 18 mars 2019 au 2 avril 2019.

Le public a été informé, par insertion de l'avis d'enquête publique, dans l'édition du journal Ouest France le 4 mars 2019 (1er avis) et le 18 mars 2019 (2ème avis) et dans l'édition du Courrier de la Mayenne le 28 février 2019 (1er avis) et le 21 mars (2ème avis). Le public a également été informé via le site internet de Laval Agglomération, ainsi que par voie d'affichage en mairie de Parné-sur-Roc, au siège de Laval Agglomération et en divers lieux de la commune de Parné-sur-Roc, durant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Roger PERRIER, commissaire-enquêteur, a assuré deux permanences : le lundi 18 mars 2019 de 9h00 à 12h00 et le mardi 2 avril 2019 de 15h00 à 18h00 en mairie de Parné-sur-Roc.

Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions à Laval Agglomération le 24 avril 2019. L'ensemble de ces documents est annexé à la présente délibération.

Le commissaire-enquêteur, après avoir constaté du bon déroulement et de la bonne organisation de l'enquête publique, émet un avis favorable sans réserve au projet de modification mineure du règlement de la ZPPAUP de Parné-sur-Roc.

Observations du public

Une personne s'est présentée pendant la permanence du 2 avril 2019 à 17h00. Sa demande ne concernait pas l'objet de l'enquête publique.

Aucune personne ne s'est présentée à la Direction de l'urbanisme de Laval Agglomération.

Aucune observation n'a été déposée sur les registres d'enquête publique mis à disposition du public.

Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur. Aucun courriel n'a été déposé sur la boîte mail prévue à cet effet.

Questionnement émis à l'initiative du commissaire-enquêteur

Le commissaire enquêteur n'a aucune observation à porter au dossier d'enquête publique.